

DECRET N°72-229 du 9 septembre 1972  
portant nomination des Lieutenants-  
Colonels de SOUZA Paul Emile et SINZOGAN  
KOFFI Benoît au grade de Colonel.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;  
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;  
VU la Loi n°60-32 du 28 juillet 1960, portant création des Forces Armées  
Dahoméennes ;  
VU l'Ordonnance n°69-34/PR du 17 octobre 1969, portant statut général des  
Personnels Militaires des Forces Armées Dahoméennes ;  
VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et  
le Décret n°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;  
VU le Décret n°71-258 du 30 décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie  
des Personnels Militaires en différents corps ;  
SUR proposition de la Haute Autorité chargée de la Défense Nationale ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Sont nommés au grade supérieur des Officiers de l'Armée d'Active  
dont les noms suivent :

ARMEE DE TERRE

AU GRADE DE COLONEL

- 1°) - Pour prendre rang du 1er Août 1972 :  
Le Lieutenant-Colonel de SOUZA Paul Emile.
- 2°) - Pour prendre rang du 1er Octobre 1972 :  
Le Lieutenant-Colonel SINZOGAN KOFFI Benoît.

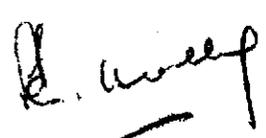
Article 2.- Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du  
présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 9 septembre 1972

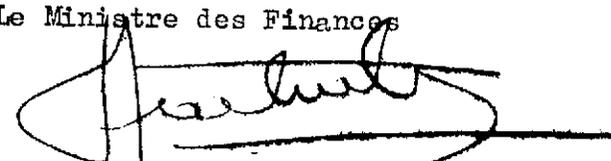
par le Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

  
Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Finances

  
Pascal CHABI-KAO

Ampliations : PCP 8 - MCP 4 - CS 6  
ACN 2 - ACDN-CEDN-DN-DIM 4 - AMAT 2  
EMGN-EMSC 4 - Intéressés 2 - Minis-  
tères 12 - HC 2 - SGG-4 -IAA-DCCT 2  
Gde Chanc. 1 - DB-CF-DC-Solde 4  
DI 8 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6  
Trésor 4 - JORD 1.